



Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
tenue le 2 juin 2018 à l'Hôtel Best Western à Drummondville

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du droit de vote
3. Constatation de la régularité de la convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 26 septembre 2017
6. Dépôt du rapport annuel
 - 6.1. Rapport du président
 - 6.2. La saison en chiffres
 - 6.3. Rapport du Comité de discipline
 - 6.4. Rapport du Comité de régie des compétitions
 - 6.5. Rapport du Comité des officiels
 - 6.6. Rapport du Comité de haute performance
 - 6.7. Rapports des membres actifs (associations régionales reconnues)
 - 6.8. Rapport des activités de l'Équipe du Québec
 - 6.9. Rapport annuel du trésorier et présentation du rapport financier au 31 mars 2018
7. Nomination d'un expert-comptable
8. Modifications aux règlements généraux
9. Élection d'un président d'élection, d'un secrétaire d'élection et de deux scrutateurs
10. Élection au Conseil d'administration
 - ✓ Trésorier (mandat de deux ans)
 - ✓ Administrateur (mandat de deux ans)
11. Reconnaissance des années de service
12. Levée de l'assemblée

Les membres actifs suivants étaient présents :

Montréal	Mario Harbec, président
Outaouais	André St-Jacques, président
Québec / Chaudière-Appalaches	Sarah Langlais-Lapierre, présidente
Saguenay-Lac-St-Jean	Martin Plourde, trésorier

Les membres actifs suivants n'étaient pas représentés :

Abitibi-Témiscamingue
Côte Nord
Est du Québec
Lac St-Louis
Laval
Sud-Ouest

Étaient présents d'office :

Joe Bianchini	Badminton Québec, administrateur
Étienne Couture	Badminton Québec, administrateur / Club Rouge & Or
Gaston Girard	Badminton Québec, gouverneur
Pieric Langlais-Gagné	Badminton Québec, trésorier
Claude Tessier	Badminton Québec, président

Étaient invités :

Jessy Bérubé-Sodhi	ARB Outaouais
Vanessa Blanchette-Luong	Badminton Lachine
Félix Deblois-Beaucage	CB Excellence Yonex

Permanents de Badminton Québec :

Chantal Brouillard	directrice générale
Éric Dufour	directeur des programmes
Christian Guibourt	directeur technique
Alexandre Grosleau	coordonnateur des communications

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Claude Tessier, président de Badminton Québec, déclare la réunion ouverte à 8h40

En vertu de l'article 18 des Règlements généraux de Badminton Québec, le président et le secrétaire du Conseil d'administration agissent à titre de président et de secrétaire de l'assemblée générale annuelle. Monsieur Claude Tessier préside donc cette assemblée et monsieur Mario Harbec en est le secrétaire.

2. Vérification du droit de vote

Monsieur Tessier effectue la vérification du droit de vote. Six associations régionales affiliées ne sont pas représentées : Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Est du Québec, Lac St-Louis, Laval et Sud-Ouest.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Toutes les associations régionales affiliées ont été convoquées à l'assemblée générale annuelle dans les délais prescrits par les Règlements généraux de Badminton Québec.

4. Lecture et adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION
AGA-18-415**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur André St-Jacques, propose l'adoption de l'ordre du jour.

UNANIMITÉ

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2017 et de l'assemblée extraordinaire du 26 septembre 2017

Monsieur Tessier mentionne que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle est modifié afin d'indiquer que monsieur Denis Vézina représentait Badminton Laurentide.

**RÉSOLUTION
AGA-18-416**

Monsieur André St-Jacques, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 juin 2017.

UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION
AGA-18-417**

Monsieur Mario Harbec, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 26 septembre 2017.

UNANIMITÉ

6. Dépôt du rapport annuel

Monsieur Tessier rappelle que le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) exige maintenant, pour reconnaître une fédération sportive, un rapport annuel adopté par son Conseil d'administration et déposé à son assemblée générale annuelle. Le contenu de ce rapport est précisé par le MEES.

6.1. Rapport du président

Monsieur Claude Tessier fait un résumé de son rapport.

6.2. La saison en chiffres

Les participants prennent connaissance des statistiques.

6.3. Rapport du Comité de discipline

Madame Brouillard mentionne que le Comité de discipline n'a reçu aucune plainte au cours de la dernière année.

6.4. Rapport du Comité de régie des compétitions

Monsieur Christian Guibourt, directeur technique de Badminton Québec, présente le rapport.

6.5. Rapport du Comité des officiels

Monsieur Guibourt résume le rapport.

6.6. Rapport du Comité de haute performance

Monsieur Éric Dufour, directeur des programmes de Badminton Québec, présente le rapport du comité.

6.7. Rapports des membres actifs (associations régionales reconnues)

Les représentants des associations régionales commentent brièvement leurs rapports respectifs.

6.8. Rapport des activités de l'Équipe du Québec

Monsieur Dufour résume les principaux points du rapport.

6.9. Rapport du trésorier et présentation du rapport financier au 31 mars 2018

Monsieur Pieric Langlais-Gagné, trésorier de Badminton Québec, présente les états financiers non audités de la saison 2017-2018 qui se termine avec un surplus de 379 \$. Il souligne que dans le cadre du programme Placements Sports, la fédération a obtenu un montant d'appariement de 19 000 \$ supérieur à celui attendu. Cela s'explique par le fait que d'autres fédérations n'ont

pas collecté suffisamment de dons pour obtenir 100 % de leur appariement; Sports Québec a redistribué le montant qui leur était destiné aux fédérations ayant recueilli plus de dons que la somme requise pour obtenir 100 % de leur appariement. Cette entrée de fonds inattendue permet à Badminton Québec de ne pas utiliser une partie de ses avoirs reportés pour équilibrer son budget. Monsieur Langlais-Gagné rappelle qu'une partie des sommes reçues dans le cadre de Placements Sports doit être confiée à la Fondation du Grand Montréal pour une période de 10 ans. Au 31 mars 2018, un montant de près de 146 000 \$ ne figure pas à l'actif de Badminton Québec mais lui sera éventuellement remis. Monsieur Langlais-Gagné mentionne que les liquidités ont augmenté d'environ 63 000 \$ au cours de la saison.

7. Nomination d'un expert-comptable

Monsieur Tessier indique que le Conseil d'administration de Badminton Québec, par sa résolution 1693 du 21 mai 2018, recommande l'embauche de la firme de comptables agréés Boulanger & Paquin, CPA inc. à titre d'expert-comptable.

**RÉSOLUTION
AGA-18-418**

Madame Sarah Langlais-Lapierre, appuyée par monsieur André St-Jacques, propose que la firme de comptables agréés Boulanger & Paquin, CPA inc. soit engagée à titre d'expert-comptable pour la production du rapport de mission d'examen de la saison 2018-2019.

UNANIMITÉ

8. Modifications aux règlements généraux

Monsieur Tessier indique que le Conseil d'administration n'a apporté aucune modification aux règlements généraux de Badminton Québec.

9. Élection d'un président d'élection, d'un secrétaire d'élection et de deux scrutateurs

Monsieur Tessier annonce que pour chacun des postes en élection, une seule candidature a été reçue. En conséquence, il n'y a pas lieu de tenir des élections.

10. Élection au Conseil d'administration

a) Trésorier (mandat de deux ans)

Monsieur Tessier indique que la seule candidature reçue au poste de trésorier est celle de monsieur Pieric Langlais-Gagné. Il est donc élu par acclamation.

b) Administrateur (mandat de deux ans)

Monsieur Tessier annonce que la seule candidature reçue au poste d'administrateur est celle de monsieur Étienne Couture. Il est donc élu par acclamation.

11. Reconnaissance des années de service

Monsieur Tessier explique que Badminton Québec a mis en place une politique visant à reconnaître l'importance de la contribution de ses bénévoles et de ses employés au développement de notre sport pendant une période d'au moins cinq ans. Les bénévoles visés sont les administrateurs siégeant au Conseil d'administration, le président d'une association régionale affiliée ou les membres des comités de la fédération.

Madame Brouillard et monsieur Tessier procèdent, au nom de Badminton Québec, à la remise de cadeaux aux personnes honorées pour leurs cinq, dix ou quinze années de contribution. Messieurs Joe Bianchini et Étienne Couture effectuent les remises aux personnes dont les vingt ans de contribution sont soulignés.

12. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION AGA-18-419

Monsieur Martin Plourde, appuyé par madame Sarah Langlais-Lapierre, propose la levée de l'assemblée à 9h50.

UNANIMITÉ

Lu et approuvé lors de l'assemblée générale annuelle du _____, sur proposition de _____, appuyé par _____, et adoptée à _____

Mario Harbec, secrétaire

Claude Tessier, président